



Communiqué de presse du 4 juin 2009

11^{ème} révision de l'AVS : l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes - une pilule amère !

Les Femmes socialistes sont déçues de la décision du Conseil des Etats au sujet de la 11^{ème} révision de l'AVS qui a terminé les discussions avec un vote de 16 voix contre 10 et 12 abstentions. Affaiblissement de l'adaptation du mécanisme de l'adaptation des rentes, augmentation de l'âge de la retraite des femmes et une petite sucrée pour adoucir cette pilule amère : retraite anticipée possible dès 60 ans avec un taux de réduction modéré pendant 10 ans. Cela ne suffira pas !

Environ la moitié des retraitées ne vivent qu'avec la rente AVS. L'AVS est donc la rente des femmes ! Les retraités ne sont que un huitième de vivre ainsi. Seul un petit tiers des femmes profite d'un revenu combiné provenant de l'AVS et du deuxième pilier. Ce chiffre recule même depuis 2002.

A cause des revenus moindres dus aux salaires discriminatoires des femmes et le travail à temps partiel très répandu parmi celles-ci, les rentes des femmes sont généralement moins élevées que celles des hommes. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans décidée par le Conseil des Etats cimente encore cette discrimination indirecte dont souffre la majorité des femmes en Suisse.

Par conséquent, il est évident : le référendum est dans l'air.